

# **Bilan annuel**

**Octobre 2022 à septembre 2023**

**Présenté au conseil de la MRC de La Haute-Yamaska  
le 13 décembre 2023**

# BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA HAUTE-YAMASKA

## INTRODUCTION

Le présent bilan constitue l'analyse de la vingt-quatrième année des activités du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de La Haute-Yamaska depuis sa création. Il couvre la période d'octobre 2022 à septembre 2023 inclusivement.

Ce bilan présente les faits saillants des travaux relatifs :

- ❖ aux modifications d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI);
- ❖ aux modifications du schéma d'aménagement révisé;
- ❖ aux demandes d'exclusion de la zone agricole permanente;
- ❖ aux demandes d'inclusion à la zone agricole permanente;
- ❖ aux demandes d'autorisation adressées à la CPTAQ et qui touchent le territoire de la MRC.

## COMPOSITION DU COMITÉ

Siège et catégorie	Nom	Fin du mandat	Substituts	Fin du mandat
1. Producteur agricole	Benoît Lapierre	janvier 2025	Robert Beaudry	janvier 2026
2. Producteur agricole	Diane Viau	janvier 2024		
3. Producteur agricole	Lise Racine	janvier 2026		
4. Membre de la MRC	René Beauregard	janvier 2025	Marcel Gaudreau	janvier 2026
5. Membre de la MRC	Julie Bourdon	membre d'office		
6. Personne visée à aucun des 2 groupes précédents	Josée Bélanger	janvier 2026	Moreno Tomei	janvier 2026

M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, préside le Comité depuis novembre 2013.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## **ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

Le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2023-365 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska a été adopté.

Le RCI vise, entre autres, à réglementer et à prohiber certaines constructions, travaux, ouvrages et autres activités à l'intérieur ou à proximité des milieux humides et hydriques. De plus, des milieux humides d'intérêt ont été identifiés (priorité 1 à 4) et des dispositions relatives à l'obligation de maintenir une bande tampon pour les milieux humides ayant un lien hydrique de surface ou ayant une superficie minimale de 5 000 mètres carrés ont été adoptées.

## **MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Une modification a été soumise durant la période faisant l'objet du présent rapport :

Territoire incompatible avec l'activité minière (règlement numéro 2023-363) :

Cette modification au schéma identifie les territoires jugés incompatibles à l'activité minière, le tout dans le but d'assurer un développement durable et harmonieux du territoire. De plus, l'implantation des usages sensibles (résidences, activités institutionnelles, activités récréatives, rues et prises d'eau municipale) à proximité des sites miniers est encadrée.

## **DEMANDE D'EXCLUSION OU D'INCLUSION**

Aucune demande d'exclusion n'a été déposée durant la période visée.

## **AVIS SUR LES DEMANDES ADRESSÉES À LA CPTAQ**

Le Comité a analysé 14 demandes durant le présent exercice. Comme par les années précédentes, le bilan annuel s'attarde uniquement aux demandes ayant fait l'objet du processus complet, soit celles ayant atteint le stade d'une

décision de la part de la CPTAQ. Celles-ci sont au nombre de 5. Pour ce qui est des 9 demandes en attente d'une décision, elles seront traitées lors du prochain bilan.

Par ailleurs, le processus de 8 demandes analysées au cours de la période 2021-2022 s'est terminé cette année. Ces demandes sont donc comptabilisées au cours du présent exercice, ce qui porte le total des demandes au nombre de 13.

*Tableau 1 - Type de demandes ayant reçu une réponse de la CPTAQ, par municipalité, durant la période d'octobre 2022 à septembre 2023*

<b>Types de demandes</b>	Granby	Roxton Pond	St-Alphonse-de-Granby	Ste-Cécile-de-Milton	St-Joachim de Shefford	Shefford	Total
<b>ALIÉNATION :</b>							
Fins résidentielles							<b>0</b>
Fins agricoles			1				<b>1</b>
Conservation							
<b>AUTORISATION :</b>							
Fins résidentielles		1					<b>1</b>
Coupe d'érables							
Extraction							
Changement d'usage							
Utilité publique	1					2	<b>3</b>
Remblai	1		2				<b>3</b>
Commerciale		2		2	1		<b>5</b>
<b>CHANGEMENT DE LA ZONE AGRICOLE :</b>							
Inclusion							
Exclusion							
<b>Total :</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>13</b>

**Tableau 2 - Suivi des décisions de la CPTAQ par type de demande, octobre 2022 à septembre 2023**

Types de demandes	Désistements des demandeurs	Demandes jugées non nécessaires	Autorisations	Refus	Total
<b>ALIÉNATION :</b>					
Fins résidentielles					
Fins agricoles			2		2
Conservation					
<b>AUTORISATION :</b>					
Fins résidentielles				1	
Coupe d'érables					
Extraction					
Changement d'usage					
Utilité publique	1		1	1	
Remblai			3		
Commerciale			4		
<b>CHANGEMENT DE LA ZONE AGRICOLE :</b>					
Inclusion					
Exclusion					
<b>Total :</b>	<b>1</b>		<b>10</b>	<b>2</b>	<b>13</b>

**Tableau 3 - Avis du CCA -vs- position de la MRC et de la CPTAQ**

Avis du CCA transmis à la MRC ayant obtenu une décision entre octobre 2022 et septembre 2023 : 13				
Entérinés par la MRC	Renversés par la MRC	Entérinés par la CPTAQ	Renversés par la CPTAQ	Désistements
13	0	12	0	1

À la page suivante, le tableau 4 démontre le cumulatif des demandes acheminées au CCA depuis les 10 dernières années. Le total est indiqué par municipalité concernée.

*Tableau 4 - Cumulatif des demandes acheminées à la CPTAQ depuis les dix (10) dernières années*

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Granby	3	9	9	8	4	7	5	2	3	3	53
Roxton Pond	4	2	2	1	2	2	1	5		2	21
Sainte-Cécile-de-Milton	6	6	2	1	2	0	0	6	1	1	25
Saint-Alphonse-de-Granby	2	0	0	3	3	1	2	0		2	13
Saint-Joachim-de-Shefford	3	4	0	2	4	3	5	2	4	1	28
Shefford	5	0	1	2	2	3	0	2	1	4	20
Warden	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
Waterloo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>162</b>

Le tableau suivant récapitule le suivi fait par la MRC et la CPTAQ depuis la création du Comité.

**Tableau 5 - Concordance des avis et décisions du CCA, de la MRC et de la CPTAQ**

	Suivi fait par la MRC			Suivi fait par la CPTAQ		
	Avis dans le même sens que le CCA	Avis contraire au CCA	Concordance %	Avis dans le même sens que le CCA	Avis contraire au CCA	Concordance %
1997-1998	18	2	90	16	5	76
1998-1999	34	1	97	26	6	81
1999-2000	32	3	91	30	3	91
2000-2001	24	7	77	30	6	83
2001-2002	22	3	88	20	2	91
2002-2003	25	4	86	26	3	90
2003-2004	25	4	86	23	6	79
2004-2005	27	3	90	23	2	92
2005-2006	21	0	100	12	3	80
2006-2007	27	0	100	23	4	85
2007-2008	34	0	100	30	3	91
2008-2009	40	0	100	37	3	93
2009-2010	26	0	100	22	4	85
2010-2011	23	0	100	23	4	85
2011-2012	17	0	100	16	1	94
2012-2013	24	0	100	19	5	79
2013-2014	22	1	96	16	3	84
2014-2015	20	0	100	16	3	84
2015-2016	15	0	100	12	2	86
2016-2017	12	0	100	11	1	92
2017-2018	15	1	94	13	3	81
2018-2019	16	0	100	14	2	88
2019-2020	13	0	100	11	2	83
2020-2021	17	0	100	14	3	79
2021-2022	9	0	100	7	2	72
2022-2023	13	0	100	13	0	100
<b>Total</b>	<b>571</b>	<b>29</b>	<b>95</b>	<b>503</b>	<b>81</b>	<b>84</b>

## CONCLUSION

L'année s'est révélée relativement tranquille au chapitre des demandes à la CPTAQ. La totalité des recommandations du CCA (13/13) a été entérinée par le conseil de la MRC. La CPTAQ a, elle aussi quant à elle, rendu des décisions conformément aux recommandations émises par le CCA dans une proportion de 100 % des cas.